Le ministre a-t-il demandé aux Américains de cesser leurs paiements, étant donné qu'il est incapable de faire interrompre les travaux?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en réponse à une question qui m'a été posée plus tôt, j'ai précisé que j'avais demandé à mes fonctionnaires d'obtenir une injonction pour empêcher la poursuite des travaux de construction et l'acquisition de terrains relativement au projet Rafferty-Alameda.

Je pense que c'est là une déclaration tout à fait directe et précise. Nous ne sommes manifestement pas en mesure pour le moment de faire davantage. Nous avons chargé une commission de se pencher sur toutes les répercussions environnementales et nous empêchons les travaux de construction et l'acquisition de terrains de se poursuivre.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, depuis une semaine, nous voyons le ministre chercher de façon maladroite à bloquer ce projet. Comme toute réponse, il nous fait part de cette faible injonction. Nous lui donnons un autre choix: l'application des dispositions de l'entente internationale qui a été conclue relativement à ce projet. Manifestement, il ignore tout de cette entente.

Je répète qu'il peut demander aux Américains de cesser leurs paiements. Dans le cadre de la même entente, nous avons accepté de présenter des rapports périodiques sur la qualité de l'eau. Comment le ministre peut-il garantir la qualité de l'eau, lorsqu'il ne peut même pas compter sur un processus d'évaluation environnementale?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai pris aujourd'hui des engagements très clairs dans cette enceinte. Je me suis engagé à procéder à une évaluation complète et à chercher à obtenir une injonction pour empêcher jusqu'à nouvel ordre toute acquisition de terrains ou la poursuite des travaux de construction relativement au projet Rafferty-Alameda.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a tourné en dérision le processus d'évaluation environnementale. Qu'on pense au projet Rafferty—Alameda ou à celui de la baie James et maintenant à celui de l'Alcan.

Questions orales

En Colombie-Britannique, il a tout bonnement décidé de ne pas assujettir le projet de l'Alcan à une évaluation. Pourtant, en 1984, quand il était chef de l'opposition et qu'il courait après les votes, le premier ministre avait promis une évaluation complète.

Le ministre de l'Environnement va-t-il matérialiser la promesse du premier ministre et ordonner une évaluation environnementale exhaustive à l'égard de ce projet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je trouve bizarre que le député pose une question sur le projet Kemano. Une commission indépendante, réunissant dix très distingués Canadiens dirigés par le président de la UBC, a soumis le projet à une évaluation exhaustive, pendant que se tenaient des consultations publiques de Pêches et Océans Canada. La commission a recommandé une longue liste de mesures qui ont été incorporées dans l'accord qu'ont signé le gouvernement de la Colombie–Britannique, le gouvernement du Canada et la société. Il serait difficile de trouver à redire à l'efficacité et à l'objectivité de ce processus.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, trois ou quatre biologistes de Pêches et Océans Canada s'inscrivent maintenant en faux contre la position du ministre. Ils soutiennent que le gouvernement a exercé des pressions sur les scientifiques pour qu'il corroborent la décision du gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est toute une accusation.

M. le Président: Le député avait une question à poser, je crois.

M. Gardiner: Ce sont des biologistes du ministère qui portent une telle accusation.

Le ministre de l'Environnement vérifiera-t-il immédiatement le bien-fondé des allégations de représentants de Pêches et Océans Canada, qui prétendent que le gouvernement conservateur a complètement saboté le processus d'évaluation environnementale? Pourquoi n'obtenez-vous pas une injonction concernant ce projet-là?

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne puis qu'inviter mon collègue à me faire parvenir toute preuve qu'il peut avoir de pressions politiques dans le processus d'évaluation environnementale.